

focus sur : LES 10 PRINCIPES DE L'OIE

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) est l'organisation intergouvernementale en charge de l'amélioration de la santé animale dans le monde. Les normes qu'elle établit ont valeur de références mondiales pour l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

S'appuyant sur le concept des 5 libertés, le Chapitre 7.1.4 de son Code Terrestre mentionne 10 « principes généraux de bien être des animaux dans les systèmes de productions animales » :

1. La **sélection génétique** doit toujours prendre en considération la santé et le bien être des animaux ;
2. Les animaux sélectionnés pour être introduits dans un nouvel environnement doivent passer par un processus d'adaptation au climat local et être **capables de s'adapter** aux maladies, parasites et aliments du nouveau milieu ;
3. L'**environnement physique**, y compris les sols (surfaces de marche, de repos ou autres), doit être adapté à l'espèce et doit réduire au minimum le risque de blessures et de transmissions de maladies ou de parasites aux animaux ;
4. L'environnement physique doit permettre aux animaux de se reposer confortablement, de bouger aisément et en toute sécurité, de changer de posture normalement et d'**exprimer leurs comportements naturels** ;
5. Le regroupement social des animaux doit être opéré afin de favoriser un **comportement social positif** et de réduire au minimum blessures, détresse et peur chronique ;
6. S'agissant des animaux en stabulation, la **qualité de l'air et les conditions de température** et d'hygrométrie doivent être favorables à la santé des animaux et ne pas leur être préjudiciables. En cas de conditions extrêmes, il ne faut pas empêcher les animaux d'utiliser leurs méthodes naturelles de thermorégulation ;
7. Les animaux doivent avoir accès à **suffisamment de nourriture et d'eau** selon leur âge et leurs besoins afin de conserver une santé et une productivité normales et d'éviter tout épisode prolongé de faim, soif, malnutrition ou déshydratation ;
8. Les **maladies et les parasites** doivent être évités et maîtrisés dans toute la mesure du possible par de bonnes pratiques d'élevage. Les animaux ayant de graves problèmes de santé doivent être isolés et traités rapidement, ou mis à mort dans des conditions décentes si aucun traitement n'est possible ou si la guérison est improbable ;
9. Si des procédures douloureuses ne peuvent être évitées, la **douleur doit être traitée** dans toute la mesure permise par les méthodes disponibles ;
10. La manipulation des animaux doit favoriser une **relation positive entre les hommes et les animaux** et ne provoquer ni blessure, ni panique, ni peur durable, ni stress évitable. (...)

L'alinéa 11 précise que « les éleveurs et les préposés aux animaux doivent posséder suffisamment de compétences et de connaissances pour garantir que les animaux seront traités dans le respect des principes énoncés ci-dessus. »



Brève BEE >> 3

CHARTRE BIEN ÊTRE ÉQUIN

« L'ENGAGEMENT DE TOUTE LA FILIÈRE CHEVAL »

1 an déjà !

L'année 2015 a vu la mise en place des fondamentaux du projet. Il a d'abord fallu mettre au point l'organisation capable de construire collectivement et à long terme le projet de Charte - Comité de pilotage et Comité technique -, déterminer précisément les objectifs, la cible et le champ d'application de cette Charte pour le bien-être équin. C'est ce à quoi s'est attaché le Comité de pilotage au cours du 1^{er} semestre.

Par la suite, conformément aux attendus de l'ANSES, le Comité technique a conduit une analyse, principalement qualitative, des risques d'atteintes au bien être équin. Cette phase a mobilisé l'énergie, les connaissances et l'expérience de tous les membres du Comité technique, mais aussi d'éleveurs, entraîneur ou cavaliers professionnels interrogés sur leurs pratiques ou celles de leur milieu afin d'enrichir les apports. Cela a permis de dresser un tableau relativement complet des situations rencontrées dans les différentes filières.

Il est ainsi d'ores et déjà possible d'en retirer quelques éléments déterminants du bien être animal et pour certains très spécifiques à l'espèce équine :

- la compétence des opérateurs ;
- l'alimentation à base de fourrage ;
- la possibilité pour le cheval d'avoir des contacts sociaux ;
- la bonne gestion des phases cruciales : sevrage, débouillage, 1^{ères} compétitions, fin de vie... ;
- la bonne gestion des apprentissages : licolage, attache, ferrure, embarquement, dressage, entraînement, compétition... ;
- l'adéquation entre la préparation du cheval et l'effort qui lui est demandé ;
- les pratiques interdites ou remises en cause.



Ce travail d'analyse devrait se terminer au 1^{er} trimestre 2016, même s'il pourra être repris régulièrement, au gré des évolutions des pratiques de terrain et des nouveaux apports scientifiques.

La Charte pour le bien-être équin traitera des éléments majeurs extraits de l'analyse des risques, en termes de fréquence et de gravité.

Les perspectives pour 2016

L'année 2016 devrait être consacrée à la rédaction de la Charte proprement dite, avec un lancement prévu au Salon International de l'Agriculture, et de son Manuel Technique (prévu pour fin 2016).

La Charte, document court et accessible à tous les professionnels, présentera les principes et les engagements de la filière Cheval, structurés autour des 10 principes de l'OIE. Elle permettra de communiquer sur les savoir-faire des professionnels.

Le Manuel s'adressera aux conseillers qui accompagneront les professionnels et proposera des recommandations, sous forme de bonnes pratiques, un autodiagnostic et des mesures correctives.

Avec le soutien du Fonds Éperon

Fonds Éperon

